



Communiqué de presse

Où est l'égalité des chances voulu dans la loi de 2005.

Comment l'état peut-il garantir ce droit pour nos enfants en omettant de mettre les moyens financiers.

Nous rappelons que chaque enfant a droit à l'éducation et à des possibilités d'apprentissage de qualité : article 28 de la Convention Internationale du droit de l'enfant (1989)

Les AESH sont parties prenantes de la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Les AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) ou AVS (assistants de vie scolaire) accompagnent au quotidien les élèves en situation de handicap pour leur permettre de suivre une scolarité en classe ordinaire.

Le nombre de ces accompagnants est insuffisant pour répondre aux besoins croissants et leur statut est précaire.

Que nous soyons ou non concernés directement par le handicap, ces personnels sont importants et indispensables pour que la scolarisation DE TOUS se passe dans les meilleures conditions POUR TOUS.

La Fédération de Parents d'Élèves du Gard appelle l'ensemble des parents à soutenir le mouvement de grève des AESH, qui se battent pour obtenir l'amélioration des salaires, pour la création d'un véritable statut, contre les PIALs (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) et pour une école inclusive de qualité. Non à la fusion des métiers AESH et des métiers d'AED qui mettra en péril l'accompagnement des enfants à besoins particuliers.

Si la FCPE 30 ne prend pas part habituellement aux revendications catégorielles des personnels Éducation Nationale, elle souhaite cependant apporter son soutien à ce mouvement. Nous invitons donc les parents à se joindre aux manifestations organisées en vue d'obtenir une amélioration des conditions de scolarisation des élèves porteurs de handicap.

Pour la grève du 13 juin, nous appelons au rassemblement à 10 h à la Sous-préfecture d'Alès et à 14h à la préfecture de Nîmes.